Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260622-2026_34-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Référence
2026-034

Objet de la délibération
DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PARTICULIERS DE PERSONNES (CLT3P)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
15 Juin 2026

Vote
A la majorité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 15 Juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, Mme GRASSWILL Suzanne, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, M. THEURÉ Martial, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane, M. VIEIRA Roger et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
M. LE MOAL Nicolas.

Secrétaire de séance : M. BOTHUAN Joël
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PARTICULIERS DE PERSONNES (CLT3P)

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la commune est appelée à désigner un représentant pour siéger au sein de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P), instance consultative compétente en matière de taxis et de transports publics particuliers de personnes.
Il convient, en conséquence, de procéder à la désignation du représentant de la commune et, le cas échéant, de son suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
Article 1 : De désigner :

- M. CASTOT Dominique, conseiller municipal, en qualité de représentant(e) titulaire de la commune au sein de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260622-2026_34-DE

Article 2 : D'autoriser Mme le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette désignation aux autorités compétentes.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL